



Le changement d'échelle : de quoi parle-t-on ?

Patrick Caron, Pierre Gasselin

► To cite this version:

Patrick Caron, Pierre Gasselin. Le changement d'échelle : de quoi parle-t-on ?. Rencontres de printemps 2006 d'Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières "Coopérer en appui aux agricultures paysannes du Sud : les enjeux du changement d'échelle", Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF). FRA., Jun 2006, Montpellier, France. 18 p. hal-02751696

HAL Id: hal-02751696

<https://hal.inrae.fr/hal-02751696>

Submitted on 3 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Coopérer en appui aux agricultures paysannes du Sud : les enjeux du changement d'échelle



Pour que les paysans vivent dignement de leur terre.



ACTES

des

RENCONTRES DE PRINTEMPS 2006

d'Agronomes et Vétérinaires sans frontières

ACTES DES RENCONTRES DE PRINTEMPS 2006

AGRONOMES ET VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES

SOMMAIRE

3 AVANT-PROPOS

- > Agronomes et Vétérinaires sans frontières
- > Les Rencontres de Printemps

5 CHANGER DÉCHELLE

- > Quels enjeux pour AVSF ?
- > De quoi parle-t-on ?

8 STRATÉGIES

- > Territoires ruraux, gestion durable des ressources naturelles et agricultures paysannes
- > Agricultures du Sud, élevages paysans et santé animale
- > Renforcement des organisations de producteurs pour une insertion favorable sur les marchés

14 PARTENARIATS

- > Pour des partenariats innovants avec les collectivités territoriales
- > Les "partenariats entreprises" : de la connaissance à la confiance

16 NOTES

17 PARTICIPANTS

Agronomes et Vétérinaires sans frontières :

agir pour le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes.

Dans le monde, 2 milliards d'êtres humains dépendent directement de l'agriculture et de l'élevage pour vivre. La mondialisation des échanges, la libéralisation économique et le désengagement des États imposent sans cesse de nouvelles contraintes aux sociétés rurales, laissant les populations paysannes de plus en plus démunies (disparition du crédit et des services d'assistance technique, concurrence des productions agricoles subventionnées du Nord etc.)

Association de solidarité internationale, Agronomes et Vétérinaires sans frontières soutient et accompagne les communautés rurales les plus menacées par l'exclusion et la précarité. Notre objectif est de leur donner les moyens de prendre en charge leur propre développement, notamment par un appui technique dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, et par des actions de plaidoyer, au Nord comme au Sud, en faveur des agricultures paysannes.

Avec près de soixante-dix projets, Agronomes et Vétérinaires sans frontières coopère aujourd'hui dans 20 pays, en Afrique, en Amérique du Sud, dans les Caraïbes et en Asie, aux côtés de sociétés paysannes pour lesquelles l'activité agricole et d'élevage reste un élément fondamental de sécurisation alimentaire et de développement économique et social.

Agronomes et Vétérinaires sans Frontières soutient ainsi des organisations paysannes et des institutions d'appui au monde rural sur trois axes d'action prioritaires :

> Le développement de l'élevage et la santé animale. Nous cherchons à améliorer la gestion des élevages et à structurer des services aux éleveurs par la mise en place de services vétérinaires de proximité, de formation et d'assistance technique, etc.

> La gestion durable des ressources naturelles et des territoires ruraux. Nous accompagnons les familles paysannes pour leur assurer un accès équitable aux ressources naturelles (eau, sol, forêts, pâturages), et mettre en place des systèmes de gestion durable au niveau familial ou collectif.

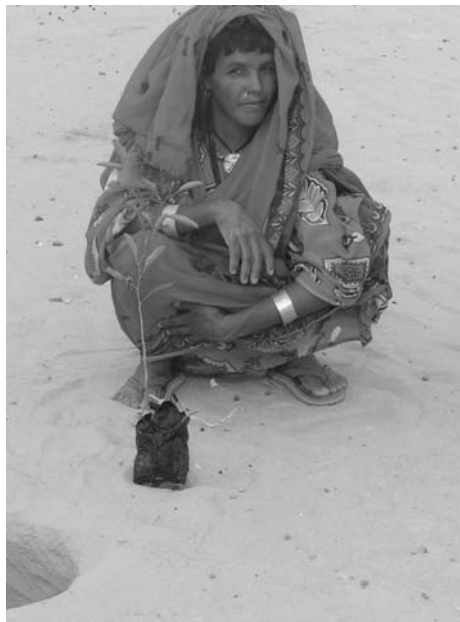
> L'appui aux organisations paysannes sur les marchés locaux ou internationaux. Nous travaillons à l'amélioration de la qualité des produits agricoles et d'élevage, tels que le café, le cacao, le quinoa, les fruits et légumes, les produits laitiers, la viande, etc. Nous contribuons à la structuration d'organisations paysannes et facilitons leur insertion dans les filières locales ou internationales, notamment du commerce équitable. Nous les aidons à renforcer leur position en tant qu'interlocuteurs économiques et politiques face aux autres acteurs de la filière.

Notre expérience de terrain et notre connaissance approfondie des réalités des pays du Sud font aussi de nous des témoins de tout premier plan et nous permettent de participer, avec nos partenaires du Sud, à des actions de plaidoyer au Nord **pour des politiques favorables aux agricultures paysannes, permettant une croissance plus équilibrée et équitable et une meilleure répartition des richesses.**

Dans toutes ses actions, Agronomes et Vétérinaires sans frontières a pour principe de ne jamais se substituer aux acteurs locaux mais de soutenir les dynamiques impulsées par les populations rurales et leurs organisations. ■

Les Rencontres de Printemps dans la dynamique d'AVSF et de la Délégation régionale Languedoc-Roussillon

Jean Claude CIBERT - Délégué régional d'AVSF Languedoc-Roussillon



Cités Unies France) et enfin acteurs du commerce équitable et de l'économie sociale et solidaire.

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Rappelons les objectifs de ces rencontres :

> **Evaluer, à partir d'exemples concrets, la pertinence et l'efficacité de notre action** eu égard aux objectifs du millénaire, en particulier ceux visant à "réduire l'extrême pauvreté et la faim", "assurer un environnement durable" et "mettre en place un partenariat durable pour le développement".

> **Poser la problématique d'un nécessaire changement d'échelle pour AVSF**, tant pour sa coopération au Sud que pour ses actions de plaidoyer au Nord et débattre de ce concept.

> **Renforcer les partenariats avec la recherche** -en particulier les enseignants et chercheurs du pôle d'Agropolis Montpellier- en identifiant les enjeux et collaborations potentielles sur les trois thématiques suivantes : gestion durable des ressources naturelles et des territoires ruraux, élevage paysan et santé animale, appui aux organisations de producteurs sur les filières.

> **Réfléchir et échanger sur le développement d'alliances nouvelles et de partenariats innovants avec les collectivités territoriales et les entreprises.**

VERS QUELLE STRATÉGIE ?

Les Rencontres de Printemps 2006, dont une synthèse est présentée dans ce document, constituent le point de départ d'un processus de

réflexion au sein d'AVSF sur la stratégie de coopération et de partenariat et la problématique du changement d'échelle. Entre septembre 2006 et juin 2007, des ateliers régionaux seront organisés en Asie, en Afrique et en Amérique Latine pour décliner et approfondir ces travaux.

DE L'ANCRAGE LOCAL

Cette manifestation est la première opération d'envergure menée par la Délégation Régionale d'AVSF en Languedoc Roussillon, créée en début d'année 2006. Cette création participe de la volonté de l'association de renforcer sa base associative et son ancrage territorial en France. Cet ancrage permettra à la fois de développer des collaborations avec les collectivités territoriales dans le cadre de la coopération décentralisée et de donner plus d'amplitude aux campagnes de plaidoyer en faveur d'une inflexion des politiques qui engendrent la pauvreté et l'injustice.

Qu'il me soit finalement permis ici de remercier tous ceux qui nous ont apporté leur soutien pour l'organisation de ces rencontres, en particulier la Région Languedoc-Roussillon et le Ministère des affaires étrangères, le CNEARC, la SCOP Ethiquable pour la fourniture gracieuse de produits du commerce équitable et l'association DOM-TOM. Finalement, je tiens à remercier tous les intervenants et les participants du Sud et du Nord qui, par leur présence et leurs réflexions, ont permis de débattre et de poser les bases de nouveaux partenariats pour le futur. ■

Agronomes et Vétérinaires sans frontières a tenu à Montpellier au CNEARC¹, du 13 au 16 juin 2006, ses "Rencontres de Printemps", avec l'appui du Ministère Français des Affaires Etrangères et du Conseil Régional Languedoc Roussillon.

Plus de quatre vingt participants ont été associés aux ateliers ou aux débats : acteurs de terrain issus des continents africains, latino américains et asiatiques (salariés expatriés ou nationaux, partenaires d'ONG du Sud), administrateurs et équipes permanentes d'AVSF en France, enseignants et chercheurs du CNEARC¹, du CIRAD², de l'IRD³ et de l'INRA⁴ (notamment du pôle Agropolis de Montpellier), représentants de collectivités territoriales (Conseil Régional Languedoc Roussillon, Commission nationale de la coopération décentralisée, Association des Maires de France,



LE CHANGEMENT D'ECHELLE : quels enjeux pour AVSF ?

René BILLAZ - Président d'AVSF

A l'instar de nombreuses ONG de développement, Agronomes et Vétérinaires sans frontières s'interroge sur la notion de changement d'échelle. Près de vingt-cinq ans d'expérience ont permis à AVSF et à nos partenaires de consolider des savoir-faire dans trois principaux domaines de compétences, dont les champs potentiels d'application dépassent largement le "périmètre" de nos projets actuels :

- > la gestion durable des ressources naturelles et des territoires ruraux,
- > l'élevage et la santé animale,
- > le renforcement des organisations de producteurs pour une insertion favorable sur les marchés internationaux et /ou locaux.

UN DEFI DE TAILLE

Nos projets s'adressent généralement à un petit nombre de familles bénéficiaires, de l'ordre de quelques centaines. Mais le nombre de familles qui pourraient être appuyées sur la même thématique dans ces régions est considérablement plus élevé. Par exemple, dans le Sud Est malgache, la mise en œuvre de pratiques agricoles agroécologiques dans les communes rurales proches des projets actuels nécessiterait de multiplier par cinq cents le nombre de familles bénéficiaires afin d'obtenir des impacts significatifs sur les économies paysannes et sur la protection d'un milieu très dégradé.

Par ailleurs, le temps presse : la population des pays du Sud a été multipliée par quatre au cours de la deuxième moitié du XXe siècle et cet accroissement démographique se traduira à nouveau par un double-

ment de la population d'ici à 2025. Où en seront les indicateurs du sous-développement rural tels que la précarité alimentaire, la malnutrition, la dégradation des ressources naturelles, l'accès aux ressources dans dix, vingt ou trente ans ?

Nous ne pouvons donc nous satisfaire d'une simple "réplication à l'identique" de nos savoir-faire et expériences pour prétendre répondre aux enjeux et besoins actuels auxquels sont confrontées les sociétés rurales :

- > en matière de sécurité alimentaire, eu égard à l'accroissement démographique dans de nombreux pays du Sud,
- > en matière de création de revenus, de services et d'emploi sur les territoires ruraux, eu égard aux phénomènes migratoires en pleine expansion,
- > en matière de gestion durable des ressources naturelles, eu égard à la pression de plus en plus forte qu'exercent les activités humaines, agricoles et pastorales sur ces ressources,
- > en matière de reconnaissance des droits des paysans, alors que de nombreux Etats considèrent encore ce type d'agriculture et d'élevage comme peu efficient et se dégagent de nombreuses fonctions d'appui (accès aux ressources, assistance technique, accès au crédit, recherche, etc.).

VERS UNE STRATEGIE DE CHANGEMENT D'ECHELLE

Faire face à ces défis ne relève pas de la multiplication de petits projets, mais de la mise en œuvre de straté-

gies et politiques agricoles s'appliquant au plus grand nombre de familles rurales.

Notre rencontre invitait ainsi à de nombreuses réflexions. Soulignons quelques interrogations majeures :

- > Comment diffuser des savoir-faire acquis dans les différents projets et en faire bénéficier un plus grand nombre d'organisations et de paysans ? Comment capitaliser ces savoirs et savoir-faire, qu'ils soient issus des pratiques paysannes ou des connaissances des techniciens et des chercheurs ? Comment transmettre ces savoirs à travers les institutions existantes ? Quels besoins de connaissances nouvelles formuler aux institutions de recherche ?
- > Comment contribuer à la reconnaissance des agricultures paysannes, de leurs organisations et de leurs propositions ? Comment associer ces organisations de producteurs à l'élaboration de stratégies et politiques de développement rural ? Quelles alliances nouvelles créer pour l'élaboration de ces politiques ? Enfin, comment contribuer à la réflexion sur le rôle des organisations paysannes et des collectivités territoriales dans leur mise en œuvre ?

La complexité de ce processus résulte de la nécessité de conjuguer des politiques publiques nationales à des actions locales innovantes, à travers une collaboration fructueuse entre l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations paysannes et les ONG. AVSF semble bien placée pour y contribuer. ■

Le changement d'échelle : de quoi parle-t-on ?

Patrick CARON, CIRAD, Membre du Conseil d'Administration d'AVSF

Pierre GASSELIN, INRA, Membre du Conseil d'Administration d'AVSF

Le changement d'échelle est l'objet d'échanges et de réflexion au sein des équipes d'Agronomes et Vétérinaires sans frontières depuis de nombreuses années. Mais ce n'est que récemment qu'il est devenu un enjeu institutionnel de l'association en étant formellement présenté comme un objectif lors de l'Assemblée Générale de juin 2005. Les Rencontres de Printemps de juin 2006 ont permis d'éclairer les multiples sens de cette notion et la nécessité d'en donner des significations qui puissent être partagées au sein d'AVSF et avec ses partenaires.

LES TROIS SENS PRINCIPAUX DU "CHANGEMENT D'ECHELLE"

1. La démultiplication de l'impact d'une action locale

Le changement d'échelle est une démultiplication de l'impact d'une action, de ses effets directs et indirects. Il permet, par exemple, de toucher un plus grand nombre de paysans bénéficiaires, au sein d'organisations plus importantes, sur des territoires plus vastes. Il s'agit alors d'un



changement d'échelle quantitatif, social et/ou spatial.

Le changement d'échelle peut aussi être temporel : les effets obtenus par une action se pérennisent dans le temps ; les conditions sont créées pour que le processus de changement puisse se renouveler.

2. L'intervention à des niveaux qui dépassent le local

Le changement d'échelle peut également signifier que nous intervenons auprès de nouveaux types d'organisations (fédérations d'organisations, organisations politiques de type syndicats, etc.) à des échelles différentes, en passant de l'espace local au régional voire national.

Ce changement implique souvent une plus grande proximité avec les espaces au sein desquels s'élaborent et se décident des projets de nature politique, en particulier les politiques publiques. Il amène une ONG comme AVSF à s'interroger sur sa légitimité à participer à ces espaces dans les pays où elle coopère et à définir les modalités pour le faire. Mais il conduit également AVSF à questionner les articulations entre différents niveaux d'organisation et en particulier les interactions entre pratiques locales d'usage des ressources et des territoires et modes de régulation nationaux ou globaux, ou entre politiques nationales et transformation des agricultures paysannes.

3. Un changement de regard et une coopération plus large dans le domaine rural

Enfin, le changement d'échelle peut être compris comme le déplacement de l'analyse et du regard et donc finalement des thématiques de coopéra-

tion. A l'image d'une lecture de paysage qui de la parcelle embrasserait brutalement l'ensemble du territoire, changer d'échelle suppose de renouveler le regard que l'on porte sur une question. Pour AVSF, ONG " technique ", changer d'échelle signifie s'interroger sur les formes de gouvernance des territoires ruraux, sur la légitimité des acteurs paysans et leur place dans la société, sur les activités rurales au-delà de l'action dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage.

LE CHANGEMENT D'ECHELLE FACE A L'ÉVOLUTION DU RÔLE DES ONG

Le contexte des années quatre-vingts et quatre-vingt-dix, lors de la mise en place de nombreux projets de coopération, était caractérisé par le retrait -voire la faillite- des Etats et la montée en puissance de la société civile. Aujourd'hui, on assiste à une réhabilitation des Etats et à une plus grande reconnaissance de leur rôle. Face à cette évolution, les ONG de développement doivent se repositionner et repenser l'accompagnement éventuel de ce changement. Des options aussi différentes qu'appuyer des organisations locales qui revendiquent auprès de leur Etat et/ou des gouvernements locaux des politiques publiques qui leur soient favorables ou bien continuer d'agir comme un palliatif, suppléant aux carences de l'action publique, peuvent être retenues.

La question du changement d'échelle, pour une ONG comme AVSF, amène finalement à résoudre le paradoxe suivant : son " métier " et ses domaines de compétences se

Pourquoi changer d'échelle ?

Entre 1986 et 1996, un projet de développement rural au Nordeste du Brésil a appuyé 200 familles paysannes, alors que 2 millions de familles paysannes auraient eu besoin d'un tel appui. Pourquoi avoir choisi de travailler à cette échelle locale ? Pour mener une analyse fine du contexte, pour nouer une relation de confiance avec une organisation paysanne, pour exercer des métiers précis et ancrés dans le terroir (l'agronomie et la zootechnie) et enfin, pour servir de modèle transposable dans d'autres zones. Cependant, très rapidement, le projet a buté sur le statut du foncier, les difficultés d'accès au crédit, l'évolution des débouchés commerciaux, etc. Pour ces raisons, l'impact du projet et sa reproductibilité restaient limités. Combiner une approche locale et une action à des niveaux plus englobants ayant une incidence sur les politiques publiques est apparue nécessaire. A l'expression "changement d'échelle" a été préférée celle d'"intégration entre niveaux d'organisation pluriels".

limitent, en apparence, à une action locale alors que l'association ambitionne d'agir à des niveaux plus englobants, y compris sur les politiques locales et nationales dont dépend le futur des agriculteurs et éleveurs qu'AVSF accompagne.

Le cœur de métier d'AVSF a ainsi évolué du transfert technique à l'ingénierie de projet et à l'accompagnement aux organisations. Cette évolution va dans le sens d'un changement d'échelle et suppose une action à d'autres niveaux, territoriaux et politiques, mais aussi avec d'autres types d'organisations. En effet, les organisations n'ont pas le même rôle selon qu'elles soient politiques (de type syndicats ou fédérations d'organisations), économiques (coopératives ou groupements de producteurs), territoriales (organisations indiennes ou de pasteurs), techniques (ONG

locales d'appui...).

La mise en œuvre d'un changement d'échelle peut se heurter à trois écueils majeurs. Tout d'abord, le mot "échelle" induit le risque de penser qu'il y aurait une progression continue possible pour un projet entre un niveau d'organisation "inférieur" (par exemple un village) et des niveaux supérieurs (par exemple une grande région). Or il n'en est rien. Le changement d'échelle suppose des articulations entre niveaux d'organisation souvent discontinus. Il ne s'opère pas non plus par simple propagation à l'identique de proche en proche. En effet, le processus par lequel une nouveauté s'invente ou est mise en œuvre suppose des adaptations et des transformations techniques et sociales. Il n'est jamais pertinent de vouloir reproduire à l'identique les projets existants. Enfin, on ne change pas d'échelle comme on changerait d'escalier pour atteindre une hauteur supérieure. Les processus par lesquels un changement s'opère dans un village ne répondent pas aux mêmes principes et relations de cause à effet que ceux que l'on cherche à mettre en œuvre pour organiser le changement dans un département, une province ou une nation. Les modalités d'intervention d'une ONG doivent donc évoluer selon les niveaux où elle agit.

Le changement d'échelle est au cœur des objectifs de l'élus, du chercheur, du formateur et de l'agent de développement. A l'interface de ces quatre acteurs, opter pour le changement d'échelle de sa coopération suppose pour AVSF plusieurs évolutions.

Le cœur de métier d'AVSF reste d'abord situé au niveau micro et local. Ce choix continue d'être pertinent à de nombreux égards notamment par la fonction d'expérimentation qui fonde l'action. Cependant, l'expérience a montré qu'il est nécessaire d'agir également à d'autres niveaux. Ceci doit conduire à l'émergence de nouvelles compétences, peut-être de nouveaux métiers, pour savoir en particulier identifier les

niveaux pertinents d'organisation et penser leurs interactions et pour contribuer à une action plus large.

Dans certains pays, AVSF s'y emploie déjà à travers l'appui à des structures professionnelles nationales ou régionales, la participation à des plateformes public-privé de définition de politiques publiques⁵, la tentative de diffuser largement les interventions les plus réussies en mettant l'accent sur la capitalisation, la diffusion et le lobbying auprès des bailleurs⁶, le plaidoyer en Europe pour des politiques de développement plus équitables et enfin le plaidoyer au Sud avec des partenaires locaux, acteurs de changements sociaux et économiques. Toutefois, on peut se demander si ce changement d'échelle n'invite pas aussi à dépasser le champ restreint du "monde de la coopération" et à construire de nouvelles formes de partenariat avec des acteurs privés⁷.

Changer d'échelle suppose ainsi de savoir tisser des partenariats judicieux avec de nouveaux acteurs, présents dans les niveaux d'organisation plus englobants. Pour ce faire, il n'existe pas de niveaux d'organisation prioritaires ni privilégiés a priori, chaque situation devant faire l'objet d'une analyse fine du contexte social et historique. Enfin, le changement d'échelle est une affaire de longue haleine. L'expérience de certains projets AVSF engagés dans ce processus témoigne de la nécessité d'une présence institutionnelle sur plusieurs années avec des interlocuteurs stables. Nul ne doute que c'est par le changement d'échelle, notamment dans sa dimension politique, qu'AVSF contribuera à garantir la pérennité de l'aptitude des groupes paysans locaux à maîtriser les évolutions de leurs conditions de vie et de leur situation. ■

TERRITOIRES RURAUX, GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET AGRICULTURES PAYSANNES

Rapporteurs du groupe de travail : Frédéric APOLLIN, Directeur des programmes et Myriam MACKIEWICZ-HOUNGUE, Chargée de programmes.

Les ressources naturelles -terre, eau, forêts, etc.- sont des facteurs de production essentiels pour l'agriculture et l'élevage. Mais pour de nombreuses sociétés paysannes, avant d'être exploitables, ces ressources naturelles sont avant tout des éléments vitaux et des richesses collectives. Leur gestion et utilisation sont généralement régies par des normes définies par les communautés rurales. Ces normes sont donc des constructions sociales et sont liées à un sentiment d'appartenance à une communauté et à un territoire.

UNE DÉGRADATION FORTE DES RESSOURCES NATURELLES QUI S'EXPLIQUE PAR DES INÉGALITÉS STRUCTURELLES

Aujourd'hui, des processus avancés de dégradation des ressources naturelles sont en cours sur tous les continents. Aux dégâts entraînés par des activités minières, agro-industrielles et forestières s'ajoutent ceux causés par la surexploitation des ressources par certains agriculteurs et éleveurs. Les conflits, autour de l'eau et du foncier par exemple, sont de plus en plus fréquents entre différents acteurs (entreprises, Etat, communautés paysannes etc.), voire entre agriculteurs et éleveurs.

Cette dégradation résulte de plusieurs facteurs : la persistance d'une inégalité historique de répartition des ressources (répartition foncière héritée des systèmes coloniaux, etc.), un modèle économique dominant prédateur de l'environnement, une croissance démographique et des cheptels qui accroît la pression sur les ressources naturelles, et enfin l'existence de phénomènes migratoires

qui provoquent sur certains territoires la disparition de modes collectifs de gestion de ces ressources et le départ de la force de travail.

Les paysans du Sud souffrent souvent d'un accès insuffisant aux ressources naturelles indispensables à l'activité de production. Cette inégalité d'accès, combinée à la surexploitation du peu de ressources disponibles, provoque une fragilisation des systèmes de production paysans, qui deviennent plus sensibles aux risques. Par ailleurs, les tensions s'accroissent entre les stratégies individuelles et la gestion collective des territoires ruraux.

Aux inégalités structurelles de répartition se superposent des processus d'expropriation des familles paysannes qui se voient de plus en plus privées d'accès aux terres agricoles, aux zones de pâture pour leurs bétail

ou à l'eau. En effet, de nombreux acteurs aux intérêts divergents souhaitent s'appropriier ces ressources naturelles au détriment des communautés paysannes. Ce combat est bien souvent inégal, opposant des acteurs paysans à des centres urbains en expansion, à un secteur agro-exportateur souvent appuyé par les politiques publiques, à des entreprises pétrolières et minières dont l'intervention est peu régulée par des Etats affaiblis, et parfois même à des ONG environnementalistes.

Parallèlement au désengagement des Etats, la décentralisation a transféré certaines compétences d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles aux collectivités territoriales, sans qu'elles y soient préalablement formées ! Tous ces nouveaux acteurs s'approprient donc des ressources ou tentent d'imposer des modifications des règles d'accès ou d'usage.



Alors que les paysans du Sud sont considérés, à tort, comme les principaux responsables de la dégradation des ressources naturelles, un nombre croissant d'acteurs politiques et économiques⁸ préconise la mise en marché des ressources naturelles, alliée à des politiques de conservation⁹. Ces recommandations sont issues de la récente "économie environnementale" qui prône la monétarisation des ressources naturelles dont une illustration est la création du mécanisme de paiements pour services environnementaux.

Dans ce contexte, se sentant menacés, les mouvements paysans revendiquent leurs droits historiques d'accès aux ressources et la reconnaissance de leurs modalités de gestion. Certains mouvements indiens revendiquent, quant à eux, une gestion autonome de leurs territoires.

Le territoire est l'espace où se reconnaissent les communautés rurales : elles y définissent des règles et pratiques de partage, d'usage et gestion des ressources naturelles pour des activités économiques et culturelles. Il s'agit d'un "territoire vécu", identitaire, qui ne correspond pas forcément aux frontières administratives. Il constitue donc pour Agronomes et

Vétérinaires sans frontières un espace pertinent de coopération avec les différents acteurs qui en sont les gestionnaires : organisations indiennes dans les Andes, groupes pastoraux en Afrique de l'Ouest, douar et tribus au Maroc, etc.

LA COOPÉRATION D'AVSF : POUR UNE GESTION ÉQUITABLE ET DURABLE DES TERRITOIRES RURAUX

Les objectifs de notre coopération sont, dans ce contexte, multiples :

- > Promouvoir le droit des populations paysannes d'une part à un accès juste et équitable aux ressources naturelles et d'autre part à une meilleure maîtrise du devenir de leur territoire et de l'usage des ressources telles que l'eau, les forêts, les ressources minières ou le patrimoine culturel.
- > Renforcer des organisations rurales telles que les Fédérations de pasteurs transhumants en Afrique de l'Ouest et les mouvements indiens dans les Andes, afin qu'elles puissent défendre ces droits et leur permettre de créer des alliances au niveau international.
- > Faire reconnaître certaines ressources naturelles comme des biens publics, qui doivent bénéficier à l'ensemble de la société et promouvoir

une nouvelle répartition des ressources comme la terre et l'eau via de véritables réformes agraires.

> Accompagner les acteurs locaux pour l'invention ou l'adaptation de normes et pratiques collectives de gestion des ressources naturelles et des territoires. Parallèlement, faire reconnaître ces règles et pratiques par l'ensemble de la société et accompagner l'adéquation des cadres légaux et politiques à ces normes, depuis la commune jusqu'à l'Etat.

> Appuyer la durabilité des systèmes individuels ou collectifs de production agricole ou d'élevage.

> Contribuer à la valorisation économique de ces ressources, grâce au renforcement d'organisations paysannes et à leur meilleure insertion sur les marchés et appuyer la diversification des activités économiques garantes du maintien de territoires ruraux vivants.

Pour AVSF, des alliances et partenariats sont nécessaires avec différents types d'organisations paysannes, territoriales, syndicales, économiques, des ONG -y compris environnementalistes- et la recherche. Cette dernière peut nous permettre de mieux comprendre d'une part les dynamiques et modalités de gestion des territoires mises en œuvre par les organisations locales et d'autre part le cadre théorique de l'approche environnementaliste. De plus, un enjeu fort, commun à AVSF et à la recherche, consiste à démontrer la durabilité économique, sociale et environnementale de la gestion des territoires par les paysanneries par rapport à d'autres acteurs.

Finalement, AVSF souhaite renforcer sa participation et celles de ses partenaires du Sud dans des espaces d'information et de plaidoyer tels que les réseaux d'échange sur le pastoralisme, sur le foncier et les réformes agraires, l'Association Internationale des Populations des Montagnes du Monde, etc. ■



AGRICULTURES DU SUD, ÉLEVAGES PAYSANS ET SANTÉ ANIMALE

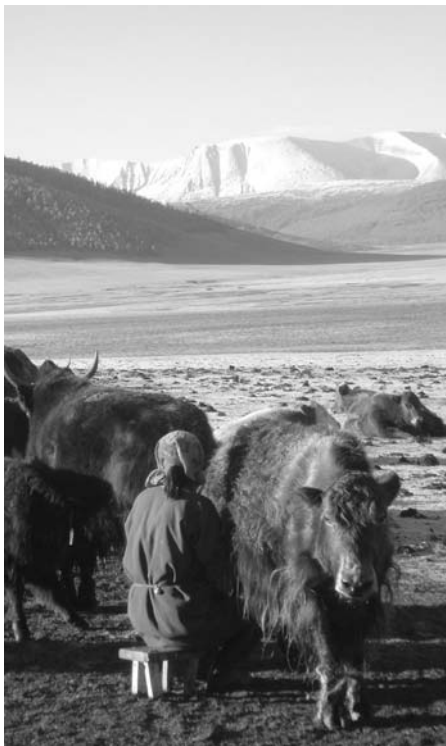
Rapporteurs du groupe de travail : Philippe LHOSTE, Délégation Régionale Languedoc Roussillon, ex CIRAD et Saadi BENZERRAK, Chargé de programmes

L'élevage en milieu paysan se caractérise par la diversité des fonctions qu'il remplit dans l'économie familiale, tout particulièrement dans les pays en développement. Les animaux participent de façon importante à l'alimentation par l'auto-consommation et aux revenus par les ventes, pour faire face notamment aux nécessités de base et aux achats d'intrants agricoles. Ils contribuent également à la durabilité écologique et économique des systèmes de production par leur travail et leurs apports à la fertilité des sols. Ainsi, de la volaille au bœuf en passant par le dromadaire ou le lama, l'animal est un élément fondamental de stratégie de gestion de la trésorerie familiale et de la composition d'un capital sur pied. Enfin, les animaux jouent aussi très souvent un rôle social, culturel et parfois rituel (sacrifices) ou religieux. La relation à l'espace et au temps est une particularité singulière des élevages mobiles, tels que les troupeaux transhumants.

L'ELEVAGE : UN PILIER SOCIAL, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Dans la plupart des pays en développement, l'élevage paysan assure une fonction fondamentale pour la sécurité alimentaire nationale par l'apport de protéine animale, dans des contextes pourtant caractérisés par un manque d'infrastructures pour la commercialisation et la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs.

Les produits de l'élevage pastoral familial constituent également une source majeure d'exportation de cer-



tains pays¹⁰. L'élevage pastoral familial y reste une activité très compétitive au niveau mondial sur les plans économique, social et environnemental. Son développement est cependant entravé par les contraintes sanitaires, le manque d'accès au crédit, l'absence d'infrastructures de communication mais aussi par l'absence de reconnaissance et d'appui de la part des Etats.

Les éleveurs sont souvent des agriculteurs. Le type d'élevage qu'ils développent dépend d'un ensemble de facteurs : les ressources naturelles accessibles, les productions agricoles nécessaires à l'alimentation des hommes et des animaux, les ressources économiques et la main d'œuvre disponibles, l'accès au marché dont ils disposent, etc.

Un des enjeux fondamentaux de la coopération d'AVSF est donc de prendre en compte les systèmes d'élevage dans leur globalité, au sein des systèmes de production paysans et des territoires ruraux.

LES ENJEUX DE LA COOPERATION

Les enjeux d'une coopération avec des éleveurs du Sud et leurs organisations sont donc multiples :

- > Assurer un accès et une gestion durable des ressources naturelles : eau, pâturages, etc.
- > Renforcer et appuyer l'adaptation des règles et pratiques de gestion des territoires pastoraux par les organisations d'éleveurs.
- > Augmenter la productivité animale par l'amélioration de l'alimentation, des modalités de gestion des troupeaux, de l'habitat, par la lutte contre les maladies et l'amélioration génétique.
- > Améliorer la qualité des produits (laitiers par exemple) et l'organisation des filières de produits animaux au bénéfice des éleveurs.

DE LA SANTE ANIMALE AU RENFORCEMENT DES SERVICES VETERINAIRES

Une des premières préoccupations des éleveurs pour la survie et la productivité de leurs animaux est celle de la santé animale, qui constitue ainsi un des principaux axes d'intervention d'AVSF. La politique de privatisation des services publics vétérinaires, entraînée par les politiques d'ajustement structurel a été mal conçue et mal mise en œuvre. Elle a

eu pour conséquences une marchandisation du médicament aux effets catastrophiques (résistances, contre-façons, résidus -en progression très importante-), la diminution de l'information sanitaire et un isolement des éleveurs face aux problèmes de santé animale.

Or, les interactions entre la santé publique et la santé animale sont fréquentes : les zoonoses, maladies partagées par les animaux et les hommes, telles que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la grippe aviaire, la rage, le tétanos, la tuberculose, etc., sont nombreuses. Certaines de ces maladies comme l'ESB en Europe et la grippe aviaire plus récemment ont un retentissement international et révèlent des problèmes structurels tels que le manque de services vétérinaires de qualité dans de nombreux pays du Sud. Ces différentes crises montrent bien la nécessité de continuer à s'investir aux côtés des éleveurs et des services techniques des pays du Sud.

La lutte contre les maladies animales émergentes est ainsi redevenue, depuis peu, une priorité mondiale et une question de santé publique. Dans ce contexte, l'OMC, sous l'influence de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), organisme de référence en matière de normes pour la santé animale, a validé le fait que "les services vétérinaires" soient désormais considérés comme Bien Public Mondial.

Pour AVSF, il s'agit de favoriser la concertation et la complémentarité entre les trois acteurs impliqués dans des systèmes de santé animale au Sud : les services vétérinaires publics, les praticiens privés et les éleveurs organisés -groupements et auxiliaires d'élevage-. AVSF dispose d'une solide expérience dans la mise en place de systèmes de santé animale de proximité par la formation d'auxiliaires d'élevage¹¹ villageois, articulés à des vétérinaires privés,

eux-mêmes sous délégation de l'Administration Vétérinaire¹². La création de ces systèmes de santé animale de proximité permet d'une part d'obtenir des gains de productivité des élevages très importants et d'autre part de limiter et maîtriser les risques d'épizooties. Toutefois, leur mise en place ne peut se faire sans appuyer fortement la structuration ou la consolidation d'organisations d'éleveurs capables de les représenter, de défendre leurs droits et de devenir de réels interlocuteurs des services des Etats : il s'agit là également d'un des axes majeurs de la coopération d'AVSF.

POUR UNE RECONNAISSANCE DE L'ELEVAGE PAYSAN

Les éleveurs paysans ou les peuples pasteurs sont l'objet de discriminations dans de nombreux pays : leurs systèmes d'élevage sont considérés comme peu viables économiquement et leurs pratiques jugées "archaïques". Cet élevage paysan a été désigné, à tort, comme le bouc émissaire de certaines crises sanitaires. Au contraire, il participe de façon importante au développement économique des territoires ruraux et à la sécurité alimentaire. Son apport devrait donc être reconnu par les Etats et par la société : le secteur de l'élevage devrait bénéficier de politiques volontaristes d'appui (assistance technique, recherche, services de santé animale de proximité, accès au financement, etc.). De l'avenir de ces agricultures paysannes et de ces élevages du Sud dépend aussi directement notre propre avenir au Nord. En devenant un enjeu planétaire, la crise de la grippe aviaire a eu au moins le mérite de démontrer clairement cette interdépendance.

COMMENT OPERER LE CHANGEMENT D'ECHELLE ?

AVSF souhaite donc maintenir et renforcer ses compétences et son expertise terrain dans le domaine de l'appui à l'élevage paysan et la santé

animale. Dans ce domaine, le changement d'échelle peut se traduire par les actions suivantes :

➤ Développer de nouvelles méthodes de terrain, capitaliser et mieux diffuser les acquis actuels (par exemple, les dispositifs de mise en place de systèmes de santé animale de proximité, le développement de la production d'aliments du bétail et de cultures fourragères, l'amélioration de la gestion des ressources pastorales, la collecte de lait en milieu paysan et l'organisation de la production fromagère et sa commercialisation, la technique des poulaillers traditionnels améliorés, etc). Ces méthodes et résultats sont applicables à de vastes ensembles écologiques et socio-économiques et donc susceptibles de permettre un véritable changement d'échelle, non tant par l'accroissement des dimensions des projets, mais plutôt par l'effet multiplicateur à travers des alliances avec d'autres opérateurs et bailleurs.

➤ Informer et, le cas échéant, former, aux différents niveaux stratégiques des pays où nous intervenons ; réaliser au niveau local certaines études de cas pertinentes (épidémiologie d'une maladie, diagnostic d'une organisation sanitaire, prophylaxie...) et porteuses d'éléments de solution transposables au niveau régional ou national. Cette démarche implique, là aussi, des partenariats institutionnels à différents niveaux permettant de mobiliser d'autres expériences et compétences.

➤ Montrer l'efficacité de la participation des éleveurs dans les processus institutionnels qui fondent les politiques publiques (sanitaires, environnementales ou économiques) du secteur élevage et, au-delà, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. A partir d'actions locales, de technologies et de méthodologies innovantes et participatives, AVSF peut finalement accompagner les organisations d'éleveurs à influencer sur les politiques nationales dans ce domaine et participer à leur mise en place. ■

RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS POUR UNE INSERTION FAVORABLE SUR LES MARCHÉS

Rapporteurs du groupe de travail : Nicolas EBERHART, Chargé de programmes et Jean-Jacques BOUTROU, Directeur.



La libéralisation croissante des marchés s'est traduite par l'abandon des mécanismes de protection des agricultures nationales et une baisse des prix des produits agricoles au niveau international et des denrées alimentaires sur les marchés locaux. De fait, elle implique la mise en concurrence quasi directe des agricultures du Nord et des agricultures paysannes du Sud qui présentent d'énormes écarts en termes de productivité, de l'ordre de un à cent. Cette mise en concurrence contribue à la vulnérabilité des familles paysannes au Sud, menace leur sécurité alimentaire et entrave le droit à la souveraineté alimentaire pour les Etats ou marchés communs. L'amélioration de la compétitivité de l'agriculture paysanne face aux systèmes de production spécialisés, intensifs et parfois subventionnés est illusoire, surtout lorsqu'elle s'obtient au détriment des critères de durabilité de la production.

En outre, dans les conditions actuelles de marché, les producteurs souffrent d'un rapport de force défavorable au sein des filières agroalimentaires de par la caractéristique oligopolistique des marchés qui se traduit par la concentration des activités par une poignée d'acteurs économiques. Cette inégalité des rapports de force est accentuée, pour les producteurs les plus vulnérables, par la difficulté d'une part à accéder à l'information et au capital financier et d'autre part à enclencher des processus de structuration d'une organisation paysanne solide.

AVSF est convaincue que la régulation des marchés nationaux et internationaux de produits agricoles est indispensable non seulement à la survie des agricultures paysannes du Sud mais également au développement de leur potentiel et contribue ainsi à la souveraineté alimentaire des pays du Sud.

DES ORGANISATIONS PAYSANNES RENFORCEES

Les actions d'AVSF ont pour objectif d'une part de permettre aux familles paysannes de se protéger contre l'impact des mesures de déréglementation locale, en sécurisant leurs activités agricoles, et d'autre part d'accéder à des prix stables et rémunérateurs, indispensables au maintien et développement de leur activité.

Pour AVSF, le processus de maîtrise par les producteurs des enjeux au sein des filières passe par le renforcement et la structuration d'organisations de producteurs autonomes et durables. Des partenariats et stratégies commerciales diversifiés doivent limiter les risques d'intégration et de dépendance à des filières agroalimentaires dominantes.

L'insertion favorable des familles paysannes sur les marchés, possible grâce à la création ou à la consolida-

tion d'organisations de producteurs fortes, a un effet levier en termes de développement local. En effet, les organisations paysannes deviennent alors des acteurs clés de ce développement. La création d'organisations faïtières et leur mise en réseau favorisent quant à elles la défense des intérêts des familles paysannes et un plaidoyer pour la définition de politiques publiques (nationales, locales ou sectorielles) qui leur soient favorables.

Cependant, l'insertion favorable des organisations de producteurs sur les marchés ne doit pas se faire au détriment du maintien de la spécificité des agricultures familiales paysannes, à savoir, une production diversifiée qui répond à des stratégies de gestion du risque. Pour AVSF, les actions de renforcement des organisations à caractère économique, comme les organisations de producteurs, s'inscrivent systématiquement dans une logique de connaissance préalable de la réalité agraire et des problématiques affectant les populations rurales d'un territoire donné, par les équipes d'AVSF. Des études de fonctionnement des filières permettent ensuite d'identifier les contraintes et les enjeux spécifiques pour les producteurs.

Par ces actions de renforcement de la maîtrise des filières par les organisations de petits producteurs, AVSF cherche :

- > à valoriser à la fois les savoir-faire paysans concernant la durabilité de la production, souvent spécifiques à un territoire, et le potentiel en terme d'amélioration de la qualité des produits, notamment par les processus de transformation,
- > à stimuler la reconnaissance et la visibilité de l'agriculture paysanne par les consommateurs, conforme à la promotion d'une consommation citoyenne et responsable.

Ces actions concernent aussi bien les marchés d'exportation que les marchés locaux. Dans le premier cas, les familles paysannes sont directement exposées aux variations excessives et imprévisibles des prix au niveau international (café, cacao, etc.) qui engendrent des phénomènes de capitalisation et décapitalisation cycliques, se traduisant par une dépendance vis-à-vis de leur production principale. La labellisation "Commerce Equitable" des organisations de producteurs, en particulier par FLO¹³ Max Havelaar, ainsi que d'autres processus de certification (biologique, etc.) sont des moyens qui peuvent assurer des prix stables

et durables aux familles paysannes et contribuer à la durabilité et diversité de leurs systèmes de production. L'insertion sur les marchés locaux permet, quant à elle, d'approvisionner les villes, limitant leur dépendance aux produits d'importations, et par là même de favoriser la souveraineté alimentaire du pays. Cela concerne en particulier l'accès aux produits agricoles périssables (lait, volaille, fruits et légumes). Les relations directes avec les consommateurs et la transformation des produits sont autant de mécanismes permettant aux producteurs de mieux valoriser localement leur production.

INCIDENCE POLITIQUE

Les processus de renforcement des capacités des organisations de producteurs, menés par AVSF, s'adaptent aux réalités locales et ne correspondent pas à des modèles préétablis. En effet, l'émergence d'organisations à caractère économique doit correspondre à une dynamique endogène. Cependant, les cadres juridiques des pays du Sud doivent garantir la reconnaissance de ces organisations et de leur rôle, afin de favoriser la prise en compte des intérêts des familles paysannes.

Les marges de manœuvre des organisations sont limitées par le contexte de libéralisation des marchés et la présence d'une production issue de l'agrobusiness au niveau national. Pour AVSF, les actions de renforcement de ces organisations supposent donc une déclinaison politique, en termes de plaidoyer dans les espaces locaux, nationaux et internationaux. Au-delà des projets locaux, l'enjeu pour AVSF est donc de développer des actions transversales ayant pour objectif de renforcer les capacités des organisations de producteurs et de leurs organisations faïtières, afin de contribuer directement à l'orientation des politiques agricoles nationales et de peser indirectement sur les négociations internationales. Il s'agit bien là d'un enjeu en termes de changement d'échelle. ■



POUR DES PARTENARIATS INNOVANTS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Jean Claude CIBERT - Délégué régional d'AVSF Languedoc-Roussillon



Les orientations 2006 / 2007 du Ministère des affaires étrangères pour la coopération décentralisée rappellent que "le développement agricole et rural est un enjeu fondamental pour les pays en développement comme pour l'ensemble de la communauté internationale" (...) et que "le ministère de l'agriculture et les collectivités territoriales poursuivront et développeront la mise en œuvre de projets en partenariat, notamment dans le secteur de l'organisation des producteurs et des filières agricoles, de la valorisation des produits agricoles par la qualité, de la sécurité alimentaire, de la formation".

Dans ce cadre, AVSF rappelle sa volonté de partager son savoir-faire avec les collectivités territoriales et de renforcer des partenariats autour de projets communs. Le moteur de la coopération décentralisée est la volonté politique des élus qui ont la capacité de fédérer autour de projets un grand nombre de compétences repérées au sein des collectivités territoriales, du monde associatif, des

organisations professionnelles agricoles, des entreprises et des établissements d'enseignement et de recherche. Toutefois, la collaboration entre les collectivités territoriales et les associations de solidarité internationale ne fait que s'amorcer et gagnerait à être démultipliée¹⁴.

Grâce à la présence d'équipes au Sud, AVSF dispose à la fois d'une connaissance approfondie des réalités socio-économiques locales, d'une expertise en gestion de projet et, enfin, de capacités de mobilisation de compétences. Son rôle n'est pas de se substituer aux acteurs des collectivités territoriales engagés dans un partenariat Nord - Sud mais d'être facilitateur de contacts, d'échanges, de négociation avec des partenaires locaux et d'appui à l'identification et à la mise en œuvre de programmes de coopération.

Cet ancrage de terrain, allié à une connaissance fine des acteurs locaux publics et privés, permettent à AVSF de travailler dans la durée et d'inter-

venir en appui au renforcement des capacités de partenaires du Sud. L'association mène ainsi des actions de soutien à des réseaux de maires ruraux, de formation de responsables et de techniciens, d'échanges d'expériences, sur des enjeux importants tels que la gestion de l'eau et des ressources naturelles, l'organisation de filières de commercialisation (café, quinoa, produits de l'élevage...), le développement d'activités économiques en milieu rural. A la demande des collectivités territoriales, AVSF peut mobiliser ses équipes ou des ressources extérieures dont elle garantit la compétence. Elle peut également mettre à la disposition des collectivités des outils pédagogiques et modules méthodologiques découlant d'un effort permanent de capitalisation d'expériences, adaptés à la variété des acteurs (élus, associations locales, structures professionnelles, secteur privé, etc.).

AVSF intervient, en fonction des besoins des collectivités territoriales, sous différents statuts, comme opérateur de la collectivité, comme partenaire d'un projet co-construit ou comme associé à une collectivité pour un projet initié par l'association. Les coopérations menées actuellement avec la Région Bretagne et le Département du Finistère en Haïti, le Département du Val de Marne au Vietnam et la Région Rhône-Alpes au Mali et au Sénégal permettent de mettre en œuvre des complémentarités de fonctions et de compétences autour d'objectifs communs, grâce à des engagements contractualisés entre tous les partenaires, du Sud et du Nord. ■

LES "PARTENARIATS ENTREPRISES" : de la connaissance à la confiance

Gabrielle DE AGUEDA, Chargée des partenariats entreprises et fondations

Parce qu'elle est convaincue de la nécessité de créer des passerelles entre deux mondes encore cloisonnés, l'association Agronomes et Vétérinaires sans frontières propose de nombreuses opportunités de partenariat aux entreprises qui souhaitent s'engager et soutenir des projets de solidarité avec les populations paysannes du Sud. Du mécénat traditionnel au produit partage, en passant par le sponsoring ou le don de matériel, notre volonté est de construire des partenariats efficaces et bénéfiques aux deux parties.

Souvent synonyme de dynamique interne positive, ces alliances stratégiques donnent l'occasion aux entreprises de communiquer de façon innovante et originale. Pour AVSF, elles signifient la possibilité de poursuivre sa mission et la préservation de son indispensable autonomie grâce au développement de financements privés.

NOTRE POLITIQUE EN MATIERE DE PARTENARIAT

Afin de créer une réelle synergie avec d'autres acteurs de la société civile, AVSF souhaite aujourd'hui consolider les relations nouées avec des entreprises traditionnellement proches car spécialisées dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale. A titre d'exemple, des relations fortes nous unissent aujourd'hui à la Coopérative Even, au laboratoire Vétouinol et au Crédit Mutuel.

Parallèlement, AVSF veut continuer à développer ses contacts avec d'autres entreprises qui partagent les mêmes valeurs, telles que le déve-

loppement durable ou le tourisme solidaire. Quant à la collaboration avec des entreprises de commerce équitable, comme par exemple la SCOP Ethiquable, les liens qui se tissent progressivement sont d'autant plus forts que les actions menées ensemble commencent sur le terrain où AVSF met en relation organisations paysannes et opérateurs du commerce équitable et débouchent en France notamment sur des opérations de communication conjointes.

Enfin, pour élargir et compléter son réseau de partenaires, AVSF se tournera à moyen terme vers les entreprises établies dans les pays dans lesquels elle intervient.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

Dans un souci de cohérence, et afin d'éviter au mieux les risques d'un partenariat nocif pour son image, AVSF a mis en place une procédure de sélection des projets de partena-

riat. La commission d'examen traite soigneusement chaque proposition sur la base de critères éthiques (comportement de l'entreprise sur les questions sociales et environnementales), d'une analyse de la faisabilité du projet (moyens mobilisables pour l'action) et des conditions de mise en œuvre (modalités d'affichage). Tous ces éléments sont consignés dans une convention de partenariat.

Enfin, AVSF s'assure que des conditions optimales accompagnent la création du partenariat afin d'en assurer la réussite future : une bonne connaissance mutuelle et un dialogue permanent permettront aux meilleures idées de surgir et d'être mises en place dans un climat de confiance réciproque.

Pour un enrichissement mutuel, devenons partenaires ! ■



NOTES

¹ Centre national d'études agronomiques des régions chaudes

² Centre international de recherche agronomique pour le développement

³ Institut de recherche pour le développement

⁴ Institut national de recherche agronomique

⁵ Politique de l'eau en Equateur, politiques d'appui au secteur café dans les Andes, codes pastoraux dans les pays d'Afrique de l'ouest, etc.

⁶ Capitalisations réalisées ou en cours sur les thématiques suivantes : mise en place de réseaux d'auxiliaires vétérinaires villageois en lien avec des vétérinaires privés et des services d'Etat consolidés, développement de l'aviculture en Afrique de l'ouest, appui aux organisations paysannes pour leur insertion sur les filières du commerce équitable, etc.

⁷ L'alliance réalisée aujourd'hui entre opérateurs économiques et le réseau associatif des initiatives du commerce équitable est en ce sens exemplaire. Elle reste cependant circonscrite au thème des filières des produits d'export, alors que nous savons que le commerce équitable ne résoudra pas à lui seul les problèmes de pauvreté et d'iniquité du développement.

⁸ Institutions multilatérales, agences de coopération etc.

⁹ Cette politique de conservation s'apparente trop souvent à la " mise sous cloche de l'environnement ", sans prise en compte des acteurs.

¹⁰ Tels que le Tchad, le Niger, la Mongolie, etc.

¹¹ Vétérinaires et para-professionnels vétérinaires supervisés et enregistrés via l'Organisme Statutaire Vétérinaire, selon le Code Terrestre OIE

¹² Services vétérinaires des Etats

¹³ Fairtrade Labelling Organization

¹⁴ Les enjeux et les modalités d'un partenariat renforcé entre associations de solidarité internationale et collectivités territoriales ont été présentés dans le vade-mecum sur la coopération décentralisée en matière d'agriculture et de développement rural, réalisé par la Commission nationale de la coopération décentralisée, auquel AVSF a participé au titre des Associations de solidarité internationale : Vademecum Coopération décentralisée, Agriculture et développement rural - CNCD- MAE - 2004.

PARTICIPANTS AUX RENCONTRES DE PRINTEMPS 2006

ORGANISATION DES RENCONTRES

Jean-Claude Cibert et René Billaz, Délégation régionale Languedoc-Roussillon
Driss Ben Jebara - Edith Schaeffer - Frédéric Apollin - AVSF

COORDINATION DE LA RÉDACTION DES ACTES

Frédéric Apollin et Myriam Mackiewicz-Houngue - AVSF

CREDITS PHOTOS

Philippe Rocher (couverture, page 15), Florent Cornu (page 4), Frédéric Apollin (pages 5), Appolinaire Ragounandea (page 6), Augustin Douillet (page 8), Frédéric Bourcier (page 9), Géraud Laval (page 10), Florian Coat (pages 12 et 13), Barbara Guittard (page 14).

PARTICIPANTS AUX RENCONTRES DE PRINTEMPS

- > **Permanents AVSF** : Roberto Aparicio - Frédéric Apollin - Charles-Eric Bebay - Audrey Bégué - Driss Ben Jebara - Saadi Benzerrak - Cécile Bérut - Jean-Jacques Boutrou - Thomas Delquigny - Nicolas Eberhart - Dorian Felix - Hassan Kamil - Emilie Guérin - Michel Laforge - Frédéric Laloy - Isabelle Le Nuz - Céline Le Pape - Claire Margaron - Myriam Mackiewicz - Elisabeth Muller - Isabelle Philippe - Guéodiba Ragounandea - Edith Schaeffer - Kristina Vayda
- > **AVSF Association** : René Billaz - René Bleuzen - Patrick Caron - Jean-Claude Cibert - Sylvain Colmet-Daage - Guy Durand - André Leseigneur - Philippe Lhoste - Bertrand Naegelen - Danièle Sexton - Juliette Soulabaille
- > **AFDI** : Stéven Le Faou - Christian Olivier
- > **Association des Maires de France** : Juliette Soulabaille
- > **CIEPAC** : Marie-Jo Dugué - Henda Berthomé
- > **CIRAD** : Alain Le Masson - Johann Huguenin - Pierre-Marie Bosc - André De Courville - Maurice Izard
- > **CITES-UNIES France** : Nicolas Wit
- > **CNEARC** : Sébastien Bainville - Alain Barbet - Eve Perrimon - Didier Pillot - Betty Wampfler - Odile Prosperi - Dounia Darhnaj - Elisabeth Rasse-Mercat
- > **Conseil Régional Languedoc Roussillon** : Anne-Yvonne Ledain
- > **CROSE Haïti** : Gérald Mathurin
- > **Entreprise NATURENVIE** : Jean-Louis Lizot
- > **FNCUMA** : Christine Ferrier
- > **ICEF Haïti** : David Nicolas
- > **INA Paris-Grignon** : Claire Aubron
- > **INRA** : Jean Bourliaud - Pierre Gasselin - Jean-Jacques Drevon
- > **IRAM** : Jérôme Coste
- > **KARKARA Niger** : Salissou Yahouza
- > **Ministère des Affaires Etrangères** : Jean-Claude Levy
- > **Pôle Emploi-Service 34** : Emmanuel Fagnou
- > **Projet PARI Cameroun** : Dominique Morand
- > **VSF Europa** : Pietro Venezia
- > **Individuels** : Jean-Claude Devèze - Jacques Lefort - Aurélien Degoy - Florence Amia - Leno Cliff - Gianpietro De Cao - Lucien Massoukou - Lambert Ondo - Armand Mengomé.

CONTACTS



AVSF France - www.avsf.org - courriel : avsf@avsf.org

AVSF Siège social Lyon

58, rue Raulin - 69361 Lyon Cedex 07

Tél. : 04 78 69 79 59

Fax. : 04 78 69 79 56

AVSF Etablissement Nogent sur Marne

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent sur Marne Cedex

Tél. : 01 43 94 72 01

Fax. : 01 43 94 72 17

AVSF - Délégation Languedoc-Roussillon

Jean-Claude Cibert - languedoc-roussillon@avsf.org

Avec le soutien de



Avec la collaboration de

